

Un consensus possible pour la réforme du mode de scrutin :

14 régions électorales pour davantage respecter la volonté populaire

Mémoire présenté devant la Commission spéciale sur la Loi électorale de l'Assemblée Nationale de Québec, le 2 novembre 2005

par Henry Milner et Wilf Day

Dans le cadre de son engagement à vouloir réformer le mode de scrutin, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques a mandaté Louis Massicotte, professeur agrégé au département de science politique de l'Université de Montréal, « d'explorer les modalités possibles d'un mode de scrutin mixte compensatoire adapté aux conditions particulières du Québec »¹. Ce dernier a alors étudié plusieurs scénarios possibles, chacun étayé par des simulations à partir des résultats électoraux de 1998 et de 2003.

Ce travail fait, le gouvernement Charest a alors déposé ses recommandations par le biais d'un avant-projet de loi. Ces recommandations reflètent l'une des options proposées par le professeur Massicotte : celle suggérant que le territoire québécois soit découpé en 26 districts électoraux, chacun devant comporter, en moyenne, 3 circonscriptions électorales fortement inspirées de celles utilisées lors des élections fédérales et 2 députés de liste représentant le district.

Les signataires de ce texte, saluant le précieux et fort utile travail exécuté, pose toutefois un regard critique sur le découpage proposé. Ils craignent que ce dernier ne donne pas suffisamment de proportionnalité au nouveau système, qu'il n'accorde pas suffisamment de chances aux femmes ni aux communautés ethnoculturelles d'être bien représentées, et qu'on le perçoive comme teinté de « partisanerie ». C'est pourquoi, les signataires proposent un découpage territorial différent, s'éloignant des 26 districts suggérés par le professeur Massicotte, mais se rapprochant considérablement de l'un des scénarios évoqués par le professeur Massicotte, soit le modèle à 16 régions.

La proposition gouvernementale suggère de trop petites régions

Ce tableau montre le découpage du Québec résultant du scénario des 26 districts proposé par professeur Massicotte. Par souci de commodité, chacune des régions est identifiée par une lettre de l'alphabet. En moyenne, les régions seraient représentées par 3 députés de circonscription et 2 députés de liste représentant l'ensemble de la région.

¹ Massicotte, Louis. – La révision du mode de scrutin : à la recherche d'un mode de scrutin mixte compensatoire pour le Québec (document de travail). – Gouvernement du Québec, Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques, 2004. - Page 15.

Régions	Circonscriptions électorales fédérales	Nombre de députés		
		Comté	Région	Total
A	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Matapédia-Matane	2	1	3
B	Charlevoix-Montmorency, Manicouagan	2	1	3
C	Abitibi-Témiscamingue, Nunavik-Eeyou	2	1	3
D	Rimouski-Témiscouata, Rivière-du-Loup-Montmagny	2	1	3
E	Ahuntsic, Papineau, Rosemont-La Petite-Patrie	3	2	5
F	Berthier-Maskinongé, Saint-Maurice-Champlain, Trois-Rivières	3	2	5
G	Bourassa, Honoré-Mercier, Saint-Léonard-Saint-Michel	3	2	5
H	Hochelaga, La Pointe-de-l'Île, Laurier	3	2	5
I	Lac-Saint-Louis, Pierrefonds-Dollard, Saint-Laurent-Cartierville	3	2	5
J	Argenteuil-Mirabel, Joliette, Laurentides-Labelle	3	2	5
K	Alfred-Pellan, Laval, Laval-Les Îles	3	2	5
L	Beauce, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière	3	2	5
M	Beauport, Louis-Hébert, Québec	3	2	5
N	Charlesbourg, Louis-Saint-Laurent, Portneuf	3	2	5
O	Mont-Royal, Outremont, Westmount-Ville-Marie	3	2	5
P	Jeanne-Le Ber, LaSalle-Émard, Notre-Dame-de-Grâce-Lachine	3	2	5
Q	Gatineau, Hull-Aylmer, Pontiac	3	2	5
R	Drummond, Richelieu, Richmond-Arthabaska	3	2	5
S	Marc-Aurèle-Fortin, Rivière-des-Mille-Îles, Terrebonne-Blainville	3	2	5
T	Montcalm, Repentigny, Rivière-du-Nord	3	2	5
U	Chicoutimi-Le Fjord, Jonquière-Alma, Roberval	3	2	5
V	Brome-Missisquoi, Saint-Jean, Shefford	3	2	5
W	Compton-Stanstead, Mégantic-L'Érable, Sherbrooke	3	2	5
X	Beauharnois-Salaberry, Châteauguay-Saint-Constant, Vaudreuil-Soulanges	3	2	5
Y	Chambly-Borduas, Saint-Hyacinthe-Bagot, Verchères-Les Patriotes	3	2	5
Z	Brossard-La Prairie, Longueuil, Saint-Bruno-Saint-Hubert, Saint-Lambert	4	3	7

Dans son document de travail, le professeur Massicotte écrit :

« C'est un constat classique de toutes les études en ce domaine : les distorsions sont d'autant plus importantes que le nombre moyen de sièges par circonscription (ou « magnitude ») est faible. On aura plus de distorsions si la compensation s'effectue régionalement plutôt que globalement, et plus encore si les régions sont nombreuses et petites. »²

Pourtant le rapport recommande un modèle avec des régions comportant, en moyenne, 5 sièges. De bien petites régions. Avec un tel découpage, une simulation avec les résultats électoraux de 2003 donne 53% des sièges aux libéraux (66 des 124 sièges) alors qu'ils n'avaient récolté que 46% des suffrages dans l'ensemble du Québec (et 47% des voix récoltées par les trois principaux partis politiques).

À quoi sert-il de diviser Montréal en six régions, la Montérégie en quatre régions et la Capitale-Nationale en deux régions? « Les députés de liste sont élus dans des entités territoriales relativement homogènes et identifiables »³ indique le rapport. Mais sont-ils les seuls qui répondent à ces critères? Une chose est certaine: en divisant Montréal en six régions, les simulations pour les élections de 1998 et de 2003 donnent aux libéraux une prime de trois sièges à Montréal en s'appropriant deux sièges qui auraient dû être attribués à l'ADQ et un autre au PQ. Les deux simulations montrent également que la division de la Montérégie en quatre régions prive l'ADQ d'un siège.

Ceci peut être vu comme un gerrymander partisan, distordant le nouveau système pour favoriser un parti politique. Tout ceci au détriment de la réforme.

Un meilleur découpage est-il possible?

Pouvons-nous obtenir un découpage permettant de respecter les entités régionales tout en s'assurant que ces dernières seront assez grandes pour que la proportionnalité entre voix exprimées et députation au parlement soit la plus près possible de la réalité? La première partie de la réponse à cette question se trouve dans le document de travail de M. Massicotte lorsque ce dernier a étudié divers scénarios avec 16 régions. Notons que nous ne tenons pas compte dans nos simulations des deux circonscriptions locales, Îles-de-la-Madeleine et Nunavik, qui sont dans la dernière proposition gouvernementale, par-ce que nous basons nos simulations sur les chiffres dans le rapport Massicotte. Mais cela change très peu dans les faits.

² Ibidem. – Page 31.

³ Ibidem. – Page 124.

Les 16 régions de la proposition gouvernementale (les lettres correspondent aux districts du tableau précédent)	Les circonscriptions électorales fédérales de la région	Nombre de députés		
		Comté	Région	Total
A	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Matapédia-Matane	2	1	3
B	Charlevoix-Montmorency, Manicouagan	2	1	3
C	Abitibi-Témiscamingue, Nunavik-Eeyou	2	1	3
D	Rimouski-Témiscouata, Rivière-du-Loup-Montmagny	2	1	3
EGHIOP	Ahuntsic, Bourassa, Hochelaga, Honoré-Mercier, La Pointe-de-l'Île, Laurier, Outremont, Papineau, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard-Saint- Michel, Jeanne-Le Ber, Lac-Saint-Louis, LaSalle- Émard, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce-Lachine, Pierrefonds-Dollard, Saint-Laurent-Cartierville, Westmount-Ville-Marie	18	12	30
F	Berthier-Maskinongé, Saint-Maurice-Champlain, Trois- Rivières	3	2	5
J	Joliette, Laurentides-Labelle, Argenteuil-Mirabel	3	2	5
K	Alfred-Pellan, Laval, Laval-Les Îles	3	2	5
L	Beauce, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Chutes-de-la- Chaudière	3	2	5
MN	Beauport, Charlesbourg, Louis-Hébert, Louis-Saint- Laurent, Portneuf, Québec	6	4	10
Q	Gatineau, Hull-Aylmer, Pontiac	3	2	5
R	Drummond, Richelieu, Richmond-Arthabaska	3	2	5
ST	Montcalm, Repentigny, Rivière-du-Nord, Terrebonne- Blainville, Marc-Aurèle-Fortin, Rivière-des-Mille-Îles	6	4	10
U	Chicoutimi-Le Fjord, Jonquière-Alma, Roberval	3	2	5
VXYZ	Brome-Missisquoi, Chambly-Borduas, Longueuil, Saint-Bruno-Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe-Bagot, Saint-Jean, Saint-Lambert, Shefford, Verchères-Les Patriotes, Beauharnois-Salaberry, Brossard-La Prairie, Châteauguay-Saint-Constant, Vaudreuil-Soulanges	13	9	22
W	Compton-Stanstead, Mégantic-L'Érable, Sherbrooke	3	2	5
TOTAL		75	49	124

De ce découpage, nous suggérons quelques ajustements afin d'agrandir certaines régions tout en respectant les caractéristiques particulières de ces dernières. Nous en arrivons à un modèle de 14 régions. Voici les modifications que nous y apportons.

Les régions de la proposition gouvernementale qui demeurerait semblables :

- ⇒ La région de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec se verrait attribuer 2 députés de circonscription et 1 de plus pour l'ensemble de la région;
- ⇒ Les régions de la Mauricie, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-St-Jean compteraient chacune 5 députés : 3 de circonscription et 2 régionaux.

Les régions de la proposition gouvernementale qui seraient divisées en 2 :

Il y a deux régions administratives dotées d'une démographie suffisamment importante pour justifier une division en deux sous-régions : la Montérégie et Montréal. Les particularités linguistiques de Montréal encourageant d'ailleurs une telle régionalisation.

- ⇒ La région de la Montérégie-est serait représentée par 15 députés : 9 de circonscription et 6 régionaux;
- ⇒ La région de la Montérégie-ouest serait représentée par 7 députés : 4 de circonscription et 3 régionaux;
- ⇒ La région Montréal-est aurait 17 députés : 10 de circonscription et 7 au niveau de la région;
- ⇒ La région Montréal-ouest en aurait 13 : 8 pour les circonscriptions et 5 régionaux.

Les régions de la proposition gouvernementale qui seraient modifiées :

⇒ Capitale-Nationale-Côte-Nord

Nous proposons que la région B de la proposition gouvernementale (circonscriptions de Charlevoix-Montmorency et Manicouagan) soit jointe à celle de la Capitale-Nationale (région MN de la proposition gouvernementale). La démographie de la Côte-Nord n'est que de 96 497 habitants, ce qui ne peut lui permettre de constituer à elle seule une région électorale. Et soulignons que le Montmorency -- Charlevoix -- Haute-Côte-Nord est dans la région administrative Capitale-Nationale à 86%. La nouvelle région Capitale-Nationale-Côte-Nord pourrait ainsi compter 13 députés : 8 locaux et 5 régionaux.

⇒ Estrie-Centre-du-Québec

Les régions R et W de la proposition gouvernementale (soit les circonscriptions de Drummond, Richelieu, Richmond-Arthabaska et celles de Compton-Stanstead, Mégantic-L'Érable, Sherbrooke) pourraient en former une seule, la région Estrie-Centre-du-Québec représentée par 6 députés de circonscription et 4 régionaux.

⇒ Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches

Les 2 circonscriptions électorales de la région D de la proposition gouvernementale (Rimouski-Témiscouata et Rivière-du-Loup-Montmagny) peuvent être chacune associée à des régions déjà existantes : la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour Rimouski-Témiscouata et la région Chaudière-Appalaches pour Rivière-du-Loup-Montmagny. De cette façon, la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compterait 299 065 habitants lui permettant d'être représentée par 5 députés : 3 députés de circonscription et 2 députés régionaux. De son côté, la région de Chaudière-Appalaches compterait une population de 393 469 habitants lui donnant le droit d'être représentée par 7 députés : 4 de circonscription et 3 de la région.

⇒ Lanaudière-Laurentides et Laval-Mille-Îles

Les circonscriptions électorales des 3 régions J, ST et K de la proposition gouvernementale peuvent être combinées différemment pour former les deux régions de Lanaudière-Laurentides et Laval-Mille-Îles. Chacune de ces régions pourrait être représentée par 6 députés de circonscription et 4 députés régionaux.

En résumé, voici les modifications suggérées au modèle à 16 régions étudiées par le professeur Massicotte :

14 régions proposées par Milner et Day	Les circonscriptions électorales fédérales de la région	Nombre de députés		
		Comté	Région	Total
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	Abitibi-Témiscamingue, Nunavik-Eeyou	2	1	3
Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Matapédia-Matane, Rimouski-Témiscouata	3	2	5
Capitale-Nationale-Côte-Nord	Beauport, Charlesbourg, Charlevoix-Montmorency, Louis-Hébert, Louis-Saint-Laurent, Manicouagan, Portneuf, Québec	8	5	13
Chaudière-Appalaches	Beauce, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière, Rivière-du-Loup-Montmagny	4	3	7
Estrie-Centre-du-Québec	Compton-Stanstead, Drummond, Mégantic-L'Érable, Richelieu, Richmond-Arthabaska, Sherbrooke	6	4	10
Lanaudière-Laurentides	Joliette, Laurentides-Labelle, Montcalm, Repentigny, Rivière-du-Nord, Terrebonne-Blainville	6	4	10
Laval-Mille-Îles	Alfred-Pellan, Argenteuil-Mirabel, Laval, Laval-Les Îles, Marc-Aurèle-Fortin, Rivière-des-Mille-Îles	6	4	10
Mauricie	Berthier-Maskinongé, Saint-Maurice-Champlain, Trois-Rivières	3	2	5
Montréal-est	Brome-Missisquoi, Chambly-Borduas, Longueuil, Saint-Bruno-Saint-Hubert, Saint-Hyacinthe-Bagot, Saint-Jean, Saint-Lambert, Shefford, Verchères-Les Patriotes	9	6	15
Montréal-ouest	Beauharnois-Salaberry, Brossard-La Prairie, Châteauguay-Saint-Constant, Vaudreuil-Soulanges	4	3	7
Montréal-est	Ahuntsic, Bourassa, Hochelaga, Honoré-Mercier, La Pointe-de-l'Île, Laurier, Outremont, Papineau, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard-Saint-Michel	10	7	17
Montréal-ouest	Jeanne-Le Ber, Lac-Saint-Louis, LaSalle-Émard, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce-Lachine, Pierrefonds-Dollard, Saint-Laurent-Cartierville, Westmount-Ville-Marie	8	5	13
Outaouais	Gatineau, Hull-Aylmer, Pontiac	3	2	5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi-Le Fjord, Jonquière-Alma, Roberval	3	2	5
TOTAL		75	50	125

Un découpage territorial que l'on retrouve ailleurs en Europe

Ce modèle à 14 régions correspond à ce que l'on retrouve dans beaucoup de pays européens de taille comparable à celle du Québec ayant souvent un mode de scrutin utilisant des listes régionales (ils ont des districts électoraux, mais ne sont toutefois pas divisés en circonscriptions électorales). Par exemple, le Portugal compte 230 députés dans 22 régions, soit un nombre

moyen de sièges de seulement 10, bien que quatre d'entre elles soient assez grandes -- 48, 38, 18 et 17 -- permettant ainsi aux verts d'obtenir 2 sièges et à un petit bloc de gauche, avec seulement 2,8% de la voix, d'obtenir trois sièges. La Suisse a 194 députés dans 20 cantons, pour une moyenne de seulement 10 députés par région, mais quatre sont assez grands -- 34, 26, 18 et 15 -- pour permettre la représentation à de petits partis politiques. La Finlande a 199 députés dans 14 régions dont quatre assez grandes -- 33, 21, 18 et 17 -- pour s'assurer d'un bon degré de proportionnalité. La Belgique a 150 députés provenant de 11 provinces, la magnitude s'échelonnant entre 4 et 6 sièges jusqu'à 22 et 24 sièges. La Norvège a 165 députés dans 20 régions -- une moyenne de seulement huit députés par région -- quatre ayant des tailles aussi petites que 4 ou 5, mais trois de 17, 16 et 15 députés.⁴ La Hongrie est composée de 334 sièges locaux et régionaux distribués dans 20 régions : quatre de petites tailles de 8 ou 9 représentants, mais cinq de 60, 30, 24, 19 et 18 députés.⁵

Comme l'écrit M. Massicotte, son modèle à 16 régions, et le nôtre de 14 régions, produit un système proportionnel à deux vitesses: les électeurs vivant dans une zone métropolitaine obtiennent une proportionnalité plus complète, tandis que les résidents des secteurs non métropolitains doivent se satisfaire de moins de proportionnalité. Nous retrouvons ces mêmes conséquences dans les pays énumérés ci-haut qui constituent malgré tout des modèles de démocratie. Si les résidents ruraux exigent d'être représentés par le biais de petites régions pour s'assurer que l'on respecte leurs particularités, ce qui est tout à fait légitime, ils se doivent d'être disposés à accepter moins de proportionnalité.

Un modèle davantage proportionnel

Il est vrai que ce modèle à 14 régions n'est pas toujours parfaitement proportionnel. Mais il l'est davantage que les modèles à 16 et 26 districts. Grâce au travail de M. Massicotte et du personnel du Directeur général des élections, nous pouvons transposer les résultats des élections de 1988 et de 2003 et voir quels auraient été les résultats associés à de tels modèles. Ceci ne prédit toutefois pas ce qui se serait effectivement produit, les électeurs auraient voté différemment s'ils avaient su que leur voix comptait assurément, mais c'est tout de même un bon début.

Des résultats électoraux de 1998, nous obtenons ces simulations pour les différents modèles:

Les modèles proposés	PLQ	PQ	ADQ	Total
Une proportionnelle intégrale	55	55	15	125
Les 14 régions proposées	58	58	9	125
Les 16 régions du gouvernement	57	59	8	124
Les 26 régions du gouvernement	60	59	5	124

⁴ En outre, pour compenser les petites régions, la Norvège permet l'élection de huit députés compensatoires calculés au niveau national en fonction de l'appui national accordé aux partis. Chacun de ces huit députés est alors assigné à la région où le parti a le plus grand quotient restant et est attribué en respectant les listes régionales.

⁵ À l'instar de la Norvège, la Hongrie permet l'élection de députés compensatoires au niveau national pour s'assurer d'une plus juste proportionnalité.

Notons que le PQ balaye les 8 sièges locaux de la région Capitale-Nationale – Côte-Nord alors qu'il n'en aurait mérité que 6 sur 8 selon une proportionnelle intégrale. Ceci privant le PLQ et l'ADQ de chacun un siège.

Des résultats électoraux de 2003, nous obtenons ces simulations pour les différents modèles:

Les modèles proposés	PLQ	PQ	ADQ	Total
Une proportionnelle intégrale	59	43	23	125
Les 14 régions proposées	62	43	20	125
Les 16 régions du gouvernement	63	42	19	124
Les 26 régions du gouvernement	66	42	16	124

Dans notre modèle à 14 régions, la petite prime accordée au Parti libéral résulte de leur balayage en Mauricie et des divisions de Montréal et de la Montérégie en deux régions. Puisqu'elles n'ont pas de "fausse majorité", le résultat pourrait être assez proportionnel.

Notons que l'UFP aurait presque gagné un siège sur l'île de Montréal, même si ce parti n'avait des candidats que dans seulement 15 des 29 circonscriptions électorales de la région. Si l'UFP avait été représentée dans toutes les circonscriptions, elle aurait fort probablement gagné un siège dans la région est de Montréal, et ce aux dépens du PQ. En effet, si nous ajustons notre projection de 2003 pour tenir compte de l'UFP, nous obtenons :

Les modèles proposés	PLQ	PQ	ADQ	UFP	Total
Une proportionnelle intégrale	59	42	23	1	125
Les 14 régions proposées	62	42	20	1	125
Les 26 régions du gouvernement	66	42	16	0	124

Un modèle favorisant la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles

On doit également noter que ce modèle sera plus favorable aux femmes et aux minorités ethnoculturelles que le modèle des 26 régions proposé par le gouvernement. Comme l'écrit Louis Massicotte, l'existence des sièges de liste a historiquement donné une poussée sérieuse aux candidatures féminines, mais ceci exige d'assez longues listes pour permettre l'équilibre des genres. De la même façon, et même davantage, la levée des barrières qui découragent la représentation efficace des minorités ethnoculturelles exige, aussi, d'assez longues listes pour que de telles minorités y trouvent naturellement un endroit pour y être représentées. Une région de 5 députés, donc avec deux députés de liste, fera très peu pour la représentation de ces groupes. Par contre, supposons qu'un parti politique détermine une liste avec alternance homme-femme ou femme-homme de 3 hommes et de 3 femmes dans une région de 15 députés composée de 9 sièges de circonscription plus les 6 de compensation au niveau régional. Supposons alors que ce parti remporte 3 (des 9) sièges de circonscription, que les candidats gagnants sont tous des hommes et que ce parti a droit à 3 sièges de liste. Puisque ces 3 candidatures masculines seront probablement parmi les premiers noms masculins sur la liste, les 3 députés de liste élus seront des candidatures féminines car les noms des hommes élus dans les districts locaux ne seront alors plus pris en considération pour la détermination des députés de compensation élus. Le même principe favorisera la représentation des minorités ethnoculturelles.

Notre modèle à 14 régions permet en moyenne d'assez longues listes pour s'assurer de respecter la représentation féminine et la représentation des communautés ethnoculturelles. En effet, dans ce modèle, 82% des 125 députés proviennent de régions comptant 7 représentants ou plus :

- ⇒ 58 députés, presque la moitié, proviennent de régions représentées par au moins 13 députés dont au moins 5 sont députés régionaux;
- ⇒ 44 députés proviennent de régions représentées par 7 ou 10 députés;
- ⇒ seulement 23 députés – soit 18% des 125 -- sont issues de régions de cinq ou trois députés.

Un ou deux votes?

Notre proposition ne concerne que le découpage de la carte électorale qui devrait, selon nous, être adopté. Elle n'influe en rien sur d'autres caractéristiques relatives à la réforme du mode de scrutin. Pour dissiper tout malentendu, il faut clairement établir le fait que ces cartes électorales (notre proposition et celles du gouvernement) peuvent aussi bien être mises en application dans le cas de l'utilisation d'un seul bulletin de vote (pour l'élection du candidat de la circonscription électorale comme le suggère la proposition gouvernementale) que dans le cas de l'utilisation de 2 bulletins de vote (l'un pour le candidat et l'autre pour le parti au niveau de la région comme on le retrouve en Allemagne, en Nouvelle-Zélande et en Écosse). L'emploi d'un 2^e bulletin de vote est généralement vu par les spécialistes comme étant démocratiquement supérieur pour une raison bien simple : la transparence. Concrètement, ce système permet à l'électeur de non seulement voter pour élire son représentant local mais aussi, par la même occasion, il lui permet de choisir le parti politique qui correspond le mieux à ses aspirations et d'allouer les sièges parlementaires en fonction de ce choix fondamental. Il est vrai que l'utilisation d'un seul bulletin de vote éliminera le danger d'abus de système que nous avons vu en Italie. Mais nous croyons qu'une formulation stricte de la loi électorale peut avoir le même effet dans un système avec deux bulletins de vote.

Pour permettre une mise en application rapide du nouveau système

Louis Massicotte indique dans son rapport qu'employer les circonscriptions électorales fédérales « permettra d'accélérer considérablement la mise en place du nouveau système »⁶. Mais il est aussi préférable que les frontières des 14 régions correspondent le plus possible aux frontières des régions administratives du Québec étant donné que les circonscriptions fédérales ne les suivent pas habituellement. Cependant, devons-nous attendre la mise en place de frontières parfaites avant d'introduire la réforme électorale? La majorité des députés, 75 des 125, proviennent de circonscriptions locales. Quant aux 50 députés des régions, 41 viendront de régions qui correspondent assez bien aux régions administratives s'y référant. Restent donc seulement 9 députés des régions dont les frontières ne correspondent pas aux frontières des régions administratives. Il est évident que ceci ne justifie pas de remettre à plus tard l'exécution du nouveau système électoral et d'attendre, encore, quatre ou cinq autres années.

Il nous est clair qu'un tel système à 14 régions, tout en respectant les principes de l'avant-projet de loi, favorisera une représentation davantage juste et équitable de tous les partis politiques,

⁶ Ibidem. – Page 121.

des femmes et des minorités ethnoculturelles. Et tout ceci en respectant l'existence et les particularités propres aux diverses régions québécoises.

14 régions proposées par Milner et Day	Députés élus 1998			Députés élus 2003		
	PLQ	PQ	ADQ	PLQ	PQ	ADQ
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	1	2	0	1	1	1
Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	3	0	2	2	1
Capitale-Nationale-Côte-Nord	4	8*	1	6	4	3
Chaudière-Appalaches	3	3	1	3	1	3
Estrie-Centre-du-Québec	4	5	1	4	4	2
Lanaudière-Laurentides	3	6	1	3	6*	1
Laval-Mille-Îles	5	4	1	5	3	2
Mauricie	2	3	0	3*	1	1
Monterégie-est	6	7	2	6	6	3
Monterégie-ouest	3	3	1	4	2	1
Montréal-est	9	7	1	9	7	1
Montréal-ouest	11	2	0	11	2	0
Outaouais	4	1	0	4	1	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	4	0	1	3	1
TOTAL	58	58	9	62	43	20